

CORONAVIRUS - COVID-19

Une gestion calamiteuse de NEWREST face à l'arrivée de cette crise et l'arrêt de notre activité...

SUD Rail a alerté la Direction Générale de NEWREST à de multiples reprises sur les adaptations urgentes à mettre en place afin de garantir la sécurité de l'ensemble des salarié-e-s dès lors que les informations sur la dangerosité et la vitesse de propagation de ce nouveau virus laissaient présager la venue d'une grande crise sanitaire. Malgré ces alertes répétées, l'Employeur a non seulement manqué de réactivité dans l'adoption de mesures spécifiques permettant d'exercer notre travail dans des conditions optimales de sécurité, mais, pire encore, la Direction Générale a totalement déconsidéré notre santé et passé outre les annonces gouvernementales émises le dimanche 15 mars 2020 (arrêt complet des activités de restauration) en imposant la poursuite de notre activité dès le lendemain matin.

Cette attitude totalement irresponsable de NEWREST a eu pour conséquence de déclencher un mouvement de contestation sans précédent par l'usage massif du droit de retrait d'un grand nombre de salarié-e-s pour cause de danger grave et imminent.

Par la suite, la mise à l'arrêt totale de notre activité s'est opérée dans des conditions d'accès à l'information plus que limitées. Encore à ce jour, de nombreuses interrogations demeurent sur les modalités de mise en place du dispositif de l'activité partielle pour l'ensemble des salarié-e-s de Newrest. En effet, **SUD Rail** sera vigilant sur l'assiette de rémunération ainsi que les périodes de référence à prendre en compte pour déterminer le montant de l'allocation d'activité partielle qui sera versée à chaque salarié pour l'ensemble des heures chômées. Face à l'absence de réponses des services RH, l'Inspection du travail a d'ailleurs été saisi sur ce sujet.

Un comble ! Alors que le dispositif législatif régissant ces modalités est clair et ne donne lieu à aucune interprétation possible. Mais cela n'est visiblement pas de l'avis de l'équipe RH de Newrest, qui, par leurs propos tenus lors du dernier CSE central, a décidé de nous appliquer une rémunération au rabais. Notons que M. COURCOUX est en parti revenu sur ces avis au travers de ses derniers communiqués diffusés sur Incenteev.

NEWREST n'a plus le droit à l'erreur pour gérer la reprise de l'activité !

Bien que NEWREST ait failli dans son rôle lors de la survenue de cette crise sanitaire et des conséquences associées, il est désormais nécessaire que les Organisations Syndicales travaillent de manière concertée et constructive avec la Direction Générale afin de préparer, cette fois-ci, la reprise de notre activité dans les meilleures conditions possibles.

Après avoir échangé avec les salarié-e-s à ce sujet, **SUD Rail** est conscient des enjeux qui se posent à nous. Bon nombre de salarié-e-s souhaitent reprendre leur activité dès que possible pour des raisons évidentes de stabilité financière. **La réalisation de cette reprise sera conditionnée par l'implication de tous dans la réalisation et le respect des gestes barrières, ainsi qu'une attitude responsable vis-à-vis de nouvelles procédures sanitaires qui devront nécessairement être mises en place au sein de nos différents locaux et à bord des trains.**

Nous avons ainsi envoyé à la Direction en ce jour une série de préconisations qui, selon nous, sont indispensables afin de garantir à tous les salarié-e-s des conditions sanitaires permettant la reprise d'une activité tout en préservant la santé de chacun.

AUCUNE REPRISE D'ACTIVITE NE SERA POSSIBLE SANS DE TELLES GARANTIES SANITAIRES !

L'équipe SUD Rail.